CAT – 005M
C.P. – P.L. 27
Économie sociale

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
ÉCONOMIE SOCIALE
ACTION COMMUNAUTAIRE

Commission
des partenaires
du marché du travail
Québec

Travailler solidairement

Projet de loi no 27

LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Mémoire présenté au Ministère des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation des territoires
Par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire/ CSMO-ÉSAC.

Mai 2013

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
ÉCONOMIE SOCIALE
ACTION COMMUNAUTAIRE

Céline Charpentier, directrice générale
ccharpentier@csmoesac.qc.ca

Comité sectoriel de main-d'œuvre
Économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC
4200, rue Adam Montréal (Québec) H1V 1S9
Tél. : 514 259-7714 Sans frais : 1 866 259-7714
Téléc. : 514 259-7189
Courriel : info@csmoesac.qc.ca
Internet : www.csmoesac.qc.ca

La Commission des partenaires du marché du travail contribue au financement des activités du CSMO-ÉSAC.

Commission des partenaires du marché du travail
Québec

© CSMO-ÉSAC, mai 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION …4

LE COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE…5

- La création du CSMO-ÉSAC…5
- La mission du CSMO-ÉSAC…5
- Le secteur de l'action communautaire et de l'économie sociale, en bref…6

L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN ACTEUR PRIMORDIAL DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU QUÉBEC…6

- Les défis du secteur d'emploi de l'économie sociale…6
- La qualification et la formation de la main-d'œuvre…7

LA PROMOTION DU SECTEUR D'EMPLOI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR ASSURER LA RELÈVE…8

L'INFORMATION SUR LE SECTEUR D'EMPLOI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE…10

LA TABLE DES PARTENAIRES EN ÉCONOMIE SOCIALE …10

CONCLUSION…11

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION…13

INTRODUCTION

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ÉSAC) salue l'initiative du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation des territoires quant au dépôt du projet de loi 27, *Loi sur l'économie sociale*. Nous souhaitons soumettre nos commentaires et recommandations relativement à ce projet de loi.

Tout comme il est indiqué dans le projet de loi, les entreprises d'économie sociale sont issues de la société civile et mobilisent les collectivités devenant, de ce fait, un important levier de richesse collective. Nous partageons entièrement la vision du ministère visant à faire reconnaître la contribution de l'économie sociale au Québec et à la promouvoir. En effet, depuis le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, l'économie sociale s'est développée, organisée, réseautée et elle s'est dotée d'organismes de soutien à son développement. Cette économie à valeurs ajoutées fait définitivement partie du développement socio-économique du Québec et il est primordial de la reconnaître. Compte-tenu que près de 150 000 personnes y travaillent, la reconnaissance explicite du secteur d'emploi de l'économie sociale est stratégique.

Lorsqu'il est question d'entreprises d'économie sociale, il est aussi question d'emplois, de développement et de qualification de la main-d'œuvre. Ce projet de loi qui reconnaît dans toute sa diversité la contribution actuelle et future de l'économie sociale au développement du Québec est indispensable pour la reconnaissance des emplois qui y sont exercés et ce, de la plus petite à la plus grande entreprise. Nous accueillons donc favorablement l'expression *entreprise d'économie sociale exploitée par des organismes à but non lucratif* qui représente, entre autres, les organismes communautaires qui ont un ou des services en économie sociale. Cet aspect inclusif du projet de loi démontre la volonté du gouvernement de ne pas laisser de côté une portion importante des initiatives diverses qui se développent en économie sociale dans les territoires du Québec.

Le CSMO-ÉSAC ne peut qu'être d'accord avec l'orientation donnée au projet de loi. Il nous semble primordial que ce projet reconnaisse officiellement l'économie sociale comme véritable secteur d'emploi. En effet, derrière le concept d'économie sociale ce sont des entreprises et des employés qui développent chaque jour des produits et services correspondant aux besoins de leurs communautés. Il est donc essentiel de reconnaitre le secteur d'emploi que représente l'économie sociale. Nous souhaitons que des engagements
gouvernementaux soient pris pour soutenir l'important secteur d'emploi qu'est l'économie sociale.

LE COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

La création du CSMO-ÉSAC

À la fin de 1995, la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) a élaboré et mis en place la politique d'intervention sectorielle. Cette dernière politique a permis la création de comités sectoriels de main-d'œuvre. Trente comités sectoriels interviennent aujourd'hui à l'échelle du Québec, dont le CSMO-ÉSAC. C'est à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 qu'est né le CSMO-ÉSAC, et ce, à la demande des partenaires et acteurs du secteur. Le gouvernement du Québec reconnaissait ainsi notre secteur d'emploi en le dotant d'un organisme de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi. Cette ouverture faisait également suite à la reconnaissance institutionnalisée de l'action communautaire par l'État avec la création du Secrétariat à l'action communautaire l'année précédente (aujourd'hui le SACAIS). Depuis 1997, le CSMO-ÉSAC est reconnu et soutenu par la Commission des partenaires du marché du travail, par le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale et sa composante Emploi-Québec.

La mission du CSMO-ÉSAC

Le CSMO-ÉSAC se positionne comme un partenaire important dans le développement du secteur d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire. Il a pour mission de favoriser et de consolider la concertation et le partenariat afin de résoudre les problèmes de main-d'œuvre communs aux entreprises et aux organismes du secteur. Il vise à assurer le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi sur une base sectorielle par la mobilisation et la concertation des principaux acteurs concernés, par une connaissance approfondie du marché du travail et par l'élaboration de stratégies d'action et de formation. Son mandat s'étend à l'ensemble du territoire québécois.

Soulignons le fait que contrairement aux autres comités sectoriels, notre comité dessert les organismes et entreprises sur la base de leur forme juridique et de leur mission sociale plutôt que sur la base d'un créneau économique particulier de production de biens ou de services. En effet les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale sont des organisations à but non lucratif ou des coopératives. Ils portent tous une mission sociale, qu'elle soit éducative, environnementale, culturelle, d'insertion en emploi etc. Cela amène le CSMO à travailler à la fois sur la base des secteurs d'activités mais également de manière transversale pour l'ensemble des entreprises du secteur.

La particularité du CSMO-ÉSAC réside également dans la double identité du secteur, soit deux grands champs d'activités : l'économie sociale et l'action communautaire.

Par ailleurs, ses finalités et mandats sont de manière globale les mêmes que ceux des autres comités sectoriels.

Le secteur d'emploi de l'action communautaire et de l'économie sociale, en bref…

Le CSMO-ÉSAC représente les entreprises et organismes présents dans le secteur et les sous-secteurs d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire dans l'exercice de sa mission de développement de la main-d'œuvre. Ce vaste secteur d'emploi compte plus de 214 000 salariés, soit 150 000[1] en économie sociale et 64 000 en action communautaire.
De plus, la composition de notre main-d'œuvre est diversifiée et favorise l'intégration en milieu de travail: 17% des entreprises comptent parmi leur personnel une ou des employés ayant une limitation fonctionnelle; 31% des entreprises d'économie sociale comptent parmi leur personnel une ou plusieurs personnes originaires d'un autre pays (et dans 80% des organisations, ces personnes occupent un emploi en lien direct avec leur domaine d'expertise), 59% des entreprises ont des membres de leur personnel de 50 à 55 ans et 39% des employés de 56 à 60 ans et les femmes sont largement majoritaires car, en moyenne on retrouve 17 femmes (temps plein /temps partiel) et 4 hommes (temps-plein/temps partiel) par entreprise d'économie sociale.

Soulignons que le secteur est extrêmement bien organisé et réseauté. Voici quelques exemples des regroupements provinciaux présents en économie sociale : l'Association québécoise des Centres de la petite enfance (CPE), le Collectif des entreprises d'insertion du Québec, la Coalition des entreprises d'aide domestique, le Réseau de la coopération du travail du Québec, le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ), le Réseau des centres de formation en entreprise de récupération (CFER) , le Réseau des centres de ressources périnatales du Québec, la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire FQCMS / COOPSCO, la Fédération des coopératives de services à domicile et de santé du Québec, etc.

L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN ACTEUR PRIMORDIAL DU MARCHÉ DU TRAVAIL AU QUÉBEC

De nombreuses entreprises d'économie sociale interviennent dans la vie quotidienne des Québécois et Québécoises. Ces organisations répondent aux multiples besoins des communautés : de l'offre de services alimentaires aux centres de la petites enfance (CPE), du développement international aux coopératives de solidarité. Qu'elles soient sous forme d'OBNL ou de coopératives, elles sont présentes dans toutes les régions du Québec. Reconnues pour leur gestion démocratique, les entreprises d'économie sociale contribuent à la promotion d'un modèle d'entreprenariat collectif et à la création d'emplois durables.

Au Québec, les entreprises d'économie sociale comptent plus de 150 000[2] travailleurs et travailleuses répartis dans une vingtaine[3] de sous-secteurs d'activité. On recense près de 200 métiers et professions dans ce secteur d'emploi[4]. Il s'agit d'un secteur d'emploi

[1] Ce chiffre inclus le mouvement Desjardins et les grandes coopératives agricoles et des données tirées de l'enquête *Les Repères en économie sociale et en action communautaire. Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre*, CSMO-ÉSAC, octobre 2012.
[2] Idem note 1
[3] Arts et culture, agroalimentaire, commerce de détail, environnement, immobilier collectif, loisir et tourisme, technologies de l'information et des communications, médias, manufacturier, services aux personnes, etc.
[4] http://www.csmoesac.qc.ca/secteur-emploi/metiers-professions/decouvrez-metiers-professions)

très important au Québec. Au niveau du nombre de salariés, le secteur de l'économie sociale est comparable à celui des technologies de l'information et des communications (176 000 emplois). Toujours en nombre de salariés, le secteur de l'économie sociale est supérieur en nombre de travailleurs à celui de la transformation alimentaire (70 000 emplois), de l'aérospatiale (42 550 emplois) et des produits pharmaceutiques et biotechnologiques (18 000 emplois).

Les défis du secteur d'emploi de l'économie sociale

Le marché du travail évolue constamment. D'un simple point de vue démographique, ce marché se caractérise par les départs à la retraite de nombreux *baby-boomers* et par l'arrivée sur le marché du travail des jeunes. Cette nouvelle réalité à laquelle plusieurs organisations sont confrontées affecte tous les secteurs d'emploi y compris celui de l'économie sociale et de l'action communautaire. La gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre soulève des inquiétudes pour l'ensemble des organisations québécoises, qu'elles soient privées, publiques, coopératives ou à but non lucratif (OBNL).

De nombreux défis restent à être relevés au niveau du développement de la main-d'œuvre. Au quotidien, les gestionnaires du secteur doivent composer avec les défis suivants:

- Le pouvoir d'attraction du secteur d'emploi lui-même et de ses secteurs d'activité;
- La reconnaissance des métiers et professions liés au secteur d'emploi;
- La fidélisation des salariés et leur maintien dans de bonnes conditions de travail;
- Le renouvellement des salariés et des gestionnaires;
- Le développement et la formation de la main-d'œuvre;
- La transmission des savoirs dans un contexte de départs à la retraite;
- La réponse à une demande sociale croissante (prestations des services);
- L'amélioration des conditions salariales et des conditions de travail

La qualification et la formation de la main-d'œuvre

Les travailleurs-euses et les organisations du secteur d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire font face à de nombreux défis, dont celui de la qualification et de la formation. La mise en place et l'accès à des modalités de reconnaissance et de développement des compétences constituent des atouts certains favorisant le développement des entreprises et organismes.

Pour répondre à ces besoins, à titre d'exemple, depuis plusieurs années le CSMO-ÉSAC a développé pour les gestionnaires des outils de gestion tant en ressources humaines qu'en gouvernance et en gestion financière. Un programme d'apprentissage en milieu de travail pour les préposées d'aide à domicile est actuellement implanté avec plus de 1385 personnes certifiées ou en apprentissage et cela, en 3 ans.

Les défis de main-d'œuvre étant nombreux et variés, le CSMO-ÉSAC a également consenti des efforts dans de nombreux autres dossiers stratégiques : développement d'outils, diversité culturelle, relève, intégration des personnes handicapées, soutien aux gestionnaires, maintien et attraction des travailleurs-euses de 50 ans et plus, connaissance du secteur, promotion du secteur et de sa main-d'œuvre, etc. Toutes ces réalisations reposent inévitablement sur la mission fondamentale du comité qui est de favoriser la concertation des acteurs du milieu.

Dans le contexte actuel du marché du travail marqué notamment par des pénuries de main-d'œuvre qualifiée, des défis en matière de diversification, de maintien, d'attraction et de fidélisation du personnel, le CSMO-ÉSAC contribue très activement à soutenir le développement de son secteur.

Il importe plus que jamais de donner les moyens nécessaires aux entreprises pour qu'elles puissent mieux soutenir le développement de leur main-d'œuvre. Cela va bien au-delà d'un enjeu sectoriel, il s'agit d'un véritable défi de société auquel nous tentons quotidiennement de répondre.

Il importe donc que les engagements qu'institue cette loi cadre se traduisent par des interventions qui seront transversales et cohérentes et ce, dans l'ensemble des lois, politiques, règlements, programmes et mesures des ministères**.**

En conséquence, le CSMO-ÉSAC recommande au Chapitre 1 (Objet d'application) :

La présente loi a pour objet de reconnaître la contribution particulière de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec, dans tous les secteurs d'activité.

L'ajout de…**et dans toutes les régions du Québec.**

LA PROMOTION DU SECTEUR D'EMPLOI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE POUR ASSURER LA RELÈVE

Plus du tiers (37%) des gestionnaires de l'économie sociale envisageaient, au moment de l'enquête de main-d'œuvre du CSMO-ÉSAC[5], l'embauche de nouvelles ressources humaines. Par ailleurs, plus de la moitié (58%) des gestionnaires se sont dits préoccupés par la question de la relève. Ces derniers ont développé de nombreuses stratégies pour faire face à la rareté de main-d'œuvre qualifiée. Le CSMO-ÉSAC a également identifié les métiers les plus en demande dans le secteur.

Promouvoir l'économie sociale, le secteur d'emploi et ses métiers et professions, c'est assurer aux entreprises…une relève !

[5] Données tirées de l'enquête *Les Repères en économie sociale et en action communautaire. Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre*, CSMO-ÉSAC, octobre 2012.

Malgré l'importante place qu'elle occupe au Québec, la diversité d'emploi présente dans notre secteur reste largement méconnue, et ce, non seulement des décideurs et du grand public, mais aussi des intervenants en emploi et de la relève, des personnes qui cherchent un emploi ou qui sont en formation. De plus, la contribution de l'économie sociale au développement économique, social et culturel du Québec demeure un des secrets les mieux gardés !

Le CSMO-ÉSAC et ses partenaires travaillent depuis plusieurs années à faire connaitre le secteur et ses métiers et professions et il est impératif de poursuivre le travail de promotion de l'économie sociale et de ses métiers et professions auprès des intervenants-es en emploi, des enseignants-es, des chercheurs-res d'emploi, des futurs entrepreneurs et de l'ensemble de la population québécoise.

Ainsi, afin de soutenir les entreprises dans leur besoin de main-d'œuvre, le CSMO-ÉSAC recommande, au Chapitre 1, point 2, numéro 1

1° de promouvoir l'économie sociale comme levier de développement socioéconomique;

L'ajout de…

- **… et comme véritable secteur d'emploi au Québec.**

Secteur en croissance, l'économie sociale a créé et continue de créer des emplois durables, majoritairement à temps plein. Il importe que les emplois soient reconnus et puissent bénéficier de conditions de travail et d'avantages comparables à ceux des autres travailleuses ou travailleurs œuvrant dans des emplois équivalents dans des entreprises à but lucratif ou dans des institutions publiques. Un secteur d'emploi reconnu valoriserait les emplois et professions.

Le CSMO-ÉSAC recommande, au Chapitre 1, point 3, numéro 4, deuxième paragraphe :

4° les règles applicables à l'entreprise interdisent la distribution des surplus générés par ses activités ou prévoient une distribution de ceux-ci aux membres au prorata des opérations effectuées entre chacun d'eux et l'entreprise.

Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration du bien-être de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois.

Nous recommandons la formulation modifiée suivante :
Pour l'application du premier alinéa, la finalité sociale s'apprécie notamment en fonction de la contribution de l'entreprise à l'amélioration de

***la qualité de vie* de ses membres ou de la collectivité et à la création d'emplois *durables*.**

L'INFORMATION SUR LE SECTEUR D'EMPLOI DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

A l'heure actuelle, ni Statistique Canada ni l'Institut de la statistique du Québec ne compilent de données officielles sur la main-d'œuvre du secteur d'emploi de l'économie sociale et de l'action communautaire.

Depuis 2009, dans le but d'optimiser la connaissance du secteur, le CSMO-ÉSAC réalise aux trois ans une enquête visant à recueillir des données et informations ciblées auprès des regroupements, des organismes et entreprises du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire. En effet, l'enquête nationale du CSMO-ÉSAC ayant pour titre *Les Repères en économie sociale et en action communautaire_Panorama du secteur et de sa main-d'œuvre* est la seule qui permet actuellement de disposer de certaines données sur le secteur d'emploi.

Le CSMO-ÉSAC réalise aussi des études (profils régionaux, profils socioéconomiques, diagnostics de besoins de formation, enquête sur l'ensemble du secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire) dans le but d'optimiser sa connaissance du secteur, de diffuser ces connaissances au milieu et de soutenir les regroupements, associations et fédérations dans le développement de stratégies et de moyens d'action en développement de la main-d'œuvre.

Il importe de concrétiser l'engagement de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) de doter le secteur de l'économie sociale d'un portrait statistique de manière régulière incluant des données sur les entreprises et la main-d'œuvre.

Étant présent à titre de partenaire sur le projet de cueillette de données sur l'économie sociale de l'Institut de la statistique du Québec, le CSMO-ÉSAC recommande, au Chapitre 11, point 6, numéro :

3 …d'améliorer les connaissances en matière d'économie sociale.

L'ajout de…

…notamment par la réalisation de portraits statistiques récurrents incluant des données sur les entreprises et la main-d'œuvre.

TABLE DES PARTENAIRES EN ÉCONOMIE SOCIALE

Dans le chapitre 5 du projet de loi, on institue une Table des partenaires en économie sociale qui aura pour rôle de conseiller le ministre sur les questions relatives en matière d'économie sociale. Il est spécifié que le ministre y déterminera la composition des membres.

11. La Table des partenaires en économie sociale conseille le ministre sur toute question qu'il lui soumet en matière d'économie sociale.

12. Le ministre détermine la composition de la Table des partenaires en économie sociale.

Compte tenu du fait que le CSMO-ÉSAC est un acteur provincial reconnu pour ses interventions en soutien aux entreprises du secteur, particulièrement en ce qui concerne le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et des gestionnaires des entreprises et de ce fait un intervenant majeur sur le plan de la promotion des métiers et professions du secteur;

Compte-tenu du caractère transversal de l'action du CSMO à tous les secteurs et sous-secteurs d'activité de l'économie sociale;

Compte tenu du mandat délégué au CSMO-ÉSAC dans la politique d'intervention sectorielle de la Commission des partenaires du marché du travail;

Compte-tenu du fait que le CSMO-ÉSAC est le seul organisme provincial mandaté pour le développement de la main-d'œuvre, de l'emploi et du développement des compétences du secteur;

Nous recommandons :

1. **Que le CSMO-ÉSAC soit reconnu comme l'un des organismes composant la Table des partenaires**

Le CSMO travaille en concertation et en partenariat avec les grands réseaux et les organisations nationales du secteur **et nous souhaitons une reconnaissance des Pôles régionaux d'économie sociale, des réseaux sectoriels, des réseaux de développement, des organisations de la finance solidaire comme interlocuteurs privilégiés des divers ministères et organismes gouvernementaux dans leur domaine de compétence.**

CONCLUSION

Le développement des territoires, l'accès à des produits et services de qualité et le développement de la richesse collective passent par la création d'emplois et l'accès pour les entreprises à une main-d'œuvre compétente et en quantité suffisante dans les entreprises d'économie sociale et dans les organismes communautaires au Québec. Le CSMO-ÉSAC qui travaille en partenariat et soutient également le grand secteur de l'action communautaire, insiste sur la reconnaissance des acquis du mouvement communautaire, la Politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire.

Nous pensons qu'il est temps de reconnaitre officiellement la réalité de l'économie sociale qui s'est développée, structurée, organisée, qui s'est dotée d'organisations pour soutenir son développement, le Chantier de l'économie sociale, un comité sectoriel pour les questions d'emploi et de main-d'œuvre, des outils financiers importants, le RISQ et la Fiducie du Chantier de l'économie sociale etc. Cette reconnaissance politique au cœur du projet de loi devra se concrétiser par des mesures diverses qui permettront au secteur de poursuivre son développement, de créer des emplois et de donner accès à des produits et services de qualité dans les communautés partout à travers le Québec. Le soutien au développement de la main-d'œuvre doit se poursuivre et être facilité car plus de 150 000 personnes travaillent dans des entreprises d'économie sociale.

Le CSMO-ÉSAC est fier d'appuyer le projet de loi-cadre sur l'économie sociale. Selon nous, la reconnaissance de l'économie sociale, notamment comme véritable secteur d'emploi et la valorisation des métiers et professions est essentielle au Québec et c'est pourquoi nous demandons que la dimension de l'emploi et de la main-d'œuvre soit davantage intégrée dans la loi qui sera adoptée.

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidence

Monsieur Martin Frappier
Chantier de l'économie sociale

Comite exécutif

Trésorière
Madame Nicole Forget-Bashonga
Collectif des entreprises d'insertion du Québec

Secrétaire
Madame Claude Filion
Table nationale des Corporations de développement communautaire

Conseillère
Madame Louise Miller
Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec

Conseillère
Madame Nicole Galarneau
Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité

Représentants-es des organisations de l'économie sociale et de l'action communautaire et des syndicats

Madame Andrée Lapierre
Confédération des syndicats nationaux

Monsieur Luc Allaire
Centrale des syndicats du Québec

Monsieur Yvan-Noé Girouard
Association des médias écrits communautaires du Québec

Monsieur Jacques Monette
Coalition des entreprises d'aide domestique

Monsieur Alain Deslauriers
Réseau de la coopération du travail du Québec

Madame Anissa Kherrati
Regroupement des CDEC du Québec

Monsieur Frédéric Lalande
Coalition des organismes pour le développement de la main-d'œuvre

Monsieur Xavier De Gaillande
Association québécoise des CPE

Membre observateur d'office

Conseillère
Madame Chantal Bédard
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle,
Commission des partenaires du marché du travail